

GROUPE

3

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

PRELUDE 240®

Insecticide pyréthrianoïde de synthèse
Concentré émulsifiable

L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles ciblés comme suit :

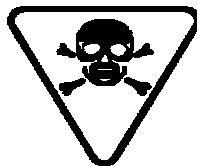
- A. à l'intérieur des bâtiments et des moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios/vérandas;
- C. à l'extérieur, pour traiter les ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. bois de sciage exporté en Australie;
- F. suppression des termites (usage restreint).

PRINCIPE ACTIF : Permethrine ... 240 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

En cas d'urgence associée à ce produit mettant la vie ou des biens en danger téléphonez le jour ou la nuit au
1-888-681-4261

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

Entreposer au-dessus de 0 °C

N° D'HOMOLOGATION, 26509
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L, 5 L, 10 L, 55 L, 115 L, 450 L, 1 000 L, vrac



AMVAC Chemical Corporation
4695 MacArthur Court
Suite 1200
Newport Beach CA 92660 U.S.A
1-888-GO-AMVAC (1-888-462-6822)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGER - Ce produit contient un distillat de pétrole.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou contact avec la peau et les yeux. Ne pas faire vomir. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Pendant le mélange ou l'application, ne pas laisser l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse sans supervision dans la cuve ou les tuyaux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Cause l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau. Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion*, accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 0 °C (32 °F). Si le produit se sépare et qu'on ne souhaite pas utiliser le contenu du bidon au complet, réchauffer jusqu'à 13°C (55 °F) par réchauffement de la salle seulement; agiter ensuite vigoureusement jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Si le produit se cristallise, réchauffer jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)] par réchauffement de la salle seulement pendant 24 à 48 heures. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit soit homogène. Ne pas utiliser une source externe de chaleur pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface chaude.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur extrême. Ouvrir soigneusement le contenant. Après un usage partiel, replacer le couvercle et fermer hermétiquement. Ne pas mettre le concentré ou le produit dilué dans un contenant de nourriture ou de boisson. Pendant l'entreposage ou l'élimination, ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT

Contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne

pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-888-681-4261 (AMVAC)

©2019. Tous droits réservés. AMVAC et Prelude sont des marques déposées d'AMVAC Chemical Corporation, aux États-Unis et dans d'autres pays.

GROUPE

3

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

PRELUDE 240®

Insecticide pyréthrianoïde de synthèse
Concentré Émulsifiable

L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles ciblés comme suit :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios/vérandas;
- C. à l'extérieur, pour traiter les ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. bois de sciage exporté en Australie;
- F. suppression des termites (usage restreint).

PRINCIPE ACTIF : Perméthrine 240 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

En cas d'urgence associée à ce produit mettant la vie ou des biens en danger, téléphonez le jour ou la nuit au
1-888-681-4261



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

Entreposer au-dessus de 0 °C

N° D'HOMOLOGATION, 26509
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AMVAC Chemical Corporation
4695 MacArthur Court, Suite 1200
Newport Beach, CA 92660 U.S.A.
1-888-GO-AMVAC (1-888-462-6822)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

DANGER - Ce produit contient un distillat de pétrole.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion ou contact avec la peau et les yeux. Ne pas faire vomir. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Pendant le mélange ou l'application, ne pas laisser l'insecticide **PRELUDE 240** pyréthrianoïde de synthèse sans supervision dans la cuve ou les tuyaux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Cause l'irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau. Lorsqu'on traite dans un espace confiné, ventiler adéquatement jusqu'à ce que l'insecticide soit complètement sec. Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion*, accessible sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

ENTREPOSAGE

Entreposer au-dessus de 0 °C (32 °F). Si le produit se sépare et qu'on ne souhaite pas utiliser le contenu du bidon au complet, réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) par réchauffement de la salle seulement; agiter ensuite vigoureusement jusqu'à ce que le mélange soit homogène. Si le produit se cristallise, réchauffer jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)] par réchauffement de la salle seulement pendant 24 à 48 heures. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit soit homogène. Ne pas utiliser une source externe de chaleur pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface chaude.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer dans un endroit frais et sec, et éviter la chaleur extrême. Ouvrir soigneusement le contenant. Après un usage partiel, replacer le couvercle et fermer hermétiquement. Ne pas mettre le concentré ou le produit dilué dans un contenant de nourriture ou de boisson. Pendant l'entreposage ou l'élimination, ne pas contaminer les autres pesticides, les engrais, l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DU CONTENANT

Contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente

(au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-681-4261.

MODE D'EMPLOI

Renseignements généraux :

L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d'organismes nuisibles. Ceux-ci sont énumérés dans les sections ci-après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, la perméthrine se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine (L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse) a un effet rémanent sur les organismes ciblés. Dans les lieux d'utilisation précisés, afin d'améliorer l'efficacité de ce produit, appliquer directement sur les organismes ciblés dans la mesure du possible.

L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse doit être utilisé pour la suppression rémanente des organismes nuisibles ciblés comme suit :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios des vérandas et des terrasses;
- C. à l'extérieur, pour traiter les ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. bois de sciage exporté en Australie (usage restreint);
- F. suppression des termites (usage restreint).

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

Restrictions :

- Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.
- Comme ce produit n'est pas homologué à des fins de lutte contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser contre des organismes nuisibles aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- NE PAS appliquer le produit non dilué.
- Lorsque des applications multiples sont permises, répéter le traitement seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. NE PAS dépasser la dose d'application ni le nombre annuel de traitements associé à chaque utilisation. Respecter le délai d'attente entre les traitements associés à chaque utilisation.
- Diluer L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré avec de l'eau propre seulement.
- NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents.
- NE PAS permettre aux personnes, aux animaux domestiques, ni aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- Ne pas entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- NE PAS mélanger ce produit en cuve avec d'autres produits.

- Ne pas utiliser, verser, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- NE PAS entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- À moins d'indications contraires sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- Utilisation intérieur : NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié
- Utilisation intérieur : Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés
- NE PAS appliquer L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinolide de synthèse émulsionnable concentré par brumisation ou par aérosol (c.-à-d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 µm ou moins).
- En cas d'application sur des ouvrages, utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées, à moins d'indication contraire sur la présente étiquette.
- NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance.
- Ne pas semer des cultures comestibles dans un champ adjacent au bâtiment traité avec l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinolide de synthèse.

A. Instructions concernant les utilisations à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

Comment appliquer le produit à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

NE PAS APPLIQUER SOUS FORME DE PULVÉRISATION D'AMBIANCE.

APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'INTÉRIEUR, COMME TRAITEMENT LOCALISÉ, COMME TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES OU COMME TRAITEMENT DES CAVITÉS. LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS À L'INTÉRIEUR SONT PERMIS UNIQUEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE MANIPULATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES HUMAINES ET ANIMALES* ET LES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS**. Ces méthodes peuvent être utilisées sur les surfaces internes des bâtiments ou sur les surfaces des zones non destinées aux passagers des moyens de transport, y compris les plinthes; les coins sombres des pièces et des placards; les murs et les planchers en arrière et en dessous des électroménagers (p. ex. cuisinières, réfrigérateurs) et des armoires; autour des éviers, des poubelles, de la plomberie et des autres installations de services publics (sauf les sources d'électricité); et les endroits par lesquels les organismes nuisibles peuvent entrer, comme les cadres de porte et les appui-fenêtres. Pour accroître l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles dans la mesure du possible.

Traitement de périmètre à l'intérieur : Application d'un produit à l'intérieur en bande étroite d'une largeur inférieure à 0,3 m le long du périmètre d'une pièce, sur les plinthes et les jonctions murs-plancher ou murs-plafond, et autour des cadrages des portes et des fenêtres.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics (sauf les

sources d'électricité et de chaleur) et le long des plinthes et des moulures. Les buses de pulvérisation pouvant produire un jet de précision doivent être utilisées aux endroits pertinents entre différents éléments de construction, et entre l'équipement et le plancher.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus, ou entre les pattes d'équipement. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application. Les buses de pulvérisation pouvant produire un jet de précision doivent être utilisées dans les ouvertures menant à des espaces creux dans les murs et dans les pattes d'équipement.

Traitement généralisé à l'intérieur (permis uniquement les établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales* et les structures non résidentielles) : NE PAS appliquer à l'intérieur dans les établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales* et les milieux résidentiels** sous forme de traitement généralisé. Le traitement généralisé à l'intérieur des établissements non alimentaires pour les humains ou les animaux* et des bâtiments non résidentiels consiste à appliquer un produit sur de vastes surfaces à l'intérieur d'une structure. Par exemple : murs, planchers, plafonds, parois intérieures des fondations, vides sanitaires.**

****On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les zones destinées aux passagers dans les moyens de transport ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée.**

Restrictions d'utilisation supplémentaires à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

- NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour personnes atteintes d'une invalidité.
- Dans les établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales**, appliquer le produit seulement durant les périodes de fermeture. Durant les périodes de fermeture, seuls les traitements des cavités, les traitements localisés et les traitements des fissures et des crevasses sont permis. Traiter entre les différents éléments de construction (p. ex. entre les appareils et les planchers, dans les ouvertures menant aux vides et aux creux dans les murs et entre les pieds et les bases des appareils, là où se cachent les insectes). Après la pulvérisation, laver à fond au savon toutes les surfaces pouvant être en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale avant de les réutiliser pour la transformation, la préparation ou le service d'aliments.
- *Les établissements où sont manipulées des denrées destinées à la consommation humaine ou animale englobent tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones qui ne sont pas utilisées pour les denrées destinées à la consommation humaine ou animale des établissements où sont manipulées de telles comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones utilisées pour les denrées destinées à la consommation humaine ou animale des établissements où sont manipulées de telles denrées comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (par exemple, nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et d'entreposage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.
- Dans les bâtiments d'élevage: NE PAS répéter le traitement pendant au moins 14 jours. Traiter de nouveau après 14 jours seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage. NE PAS dépasser 12 applications par années.

Instructions supplémentaires concernant les animaux de compagnie à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :

Organismes nuisibles	Lieu d'utilisation	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
Fourmis	Bâtiments (tout type) et zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport	Traitement de périmètre, traitement localisé, traitement des fissures et des crevasses, traitement des cavités Traitement généralisé (milieux non résidentiels seulement)	0,5 %: 42 mL de produit/2 L d'eau	0,4 L de produit dilué/m ²	7 jours <u>Dans les bâtiments d'élevage:</u> 14 jours	Appliquer sur les pistes de fourmis, ainsi qu'autour des portes et des fenêtres, et partout où ces insectes pourraient trouver un point d'entrée dans le bâtiment.
Punaies des lits						NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie d'animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
Abeilles						Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible.
Tiques sanguines						NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, les cadres de fenêtre et de porte, et des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être entièrement traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette.
Fourmis charpentières						NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac d'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.
Anthrènes des tapis						On peut percer des trous dans le bois infesté de fourmis et y injecter l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse émulsionnable concentré.

Organismes nuisibles	Lieu d'utilisation	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
Blattes						
Grillons						
Perce-oreilles						
Thermobies						
Puces						NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, les cadres de fenêtre et de porte, et des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être entièrement traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac d'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents.
Mouches domestiques						
Pyrales indiennes de la farine						
Lépismes argentés						
Araignées						
Guêpes (y compris les guêpes jaunes et les frelons)						Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible.
Pollénies du lombric Mouches	À l'intérieur des étables, des	Traitement des fissures et des crevasses, traitement de périmètre	0,5 %: 42 mL de produit/2 L d'eau	2 L de produit dilué/100m ²	14 jours	Dans les laiteries, appliquer lorsque la laiterie n'est pas en cours d'utilisation. Nettoyer à fond tous

Organismes nuisibles	Lieu d'utilisation	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
domestiques	poulaillers et des zones où vit le bétail	à l'intérieur, traitement localisé, traitement généralisé à l'intérieur				les instruments servant à la traite avant de reprendre l'exploitation. NE PAS appliquer plus de 12 traitements par année. Faire sortir les animaux avant le traitement. NE PAS contaminer l'eau ni les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS appliquer directement sur les animaux ni sur les volailles. Les animaux d'élevage qui retournent dans les zones traitées peuvent seulement être abattus 7 jours après l'application du produit dans le bâtiment d'élevage. Appliquer la solution comme traitement rémanent directement sur les surfaces intérieures, y compris les murs, les plafonds et les autres surfaces où les mouches se posent ou les endroits par lesquels elles pourraient entrer. L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse, préalablement dilué dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des surfaces. Pour déterminer la quantité de solution de pulvérisation requise pour obtenir une bonne couverture, pulvériser d'abord la zone à traiter avec de l'eau seulement. REMARQUE : Des mesures appropriées d'assainissement sont essentielles pour obtenir une bonne suppression des mouches, y compris l'élimination de leurs sites de reproduction.

B. Instructions concernant les traitements à l'extérieur sur les surfaces externes* et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses :**

*** : Les surfaces externes des bâtiments comprennent, sans s'y limiter, les bardages extérieurs, les fondations, les cadres de fenêtre et les gouttières. Pour les applications à l'extérieur, sur les surfaces externes des bâtiments (à l'exception des applications de périmètre à l'extérieur), NE PAS traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité de la structure.

Bardages en vinyle et en aluminium : Si on applique l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. De plus, quand on utilise un concentré émulsifiable, l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser des dommages. Avant d'appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur de tel bardage quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

Comment appliquer le produit à l'extérieur sur les surfaces externes* et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses :**

APPLIQUER UNIQUEMENT COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'EXTÉRIEUR OU COMME TRAITEMENT LOCALISÉ. LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS DE STRUCTURES EXTÉRIEURES SONT PERMIS UNIQUEMENT POUR SUPPRIMER LES POLLENIES DU LOMBRIC.

Traitement de périmètre à l'extérieur : Application d'un produit en bande (d'une largeur d'un mètre ou moins) sur le sol le long des fondations extérieures de la structure et sur la surface des fondations jusqu'à une hauteur d'un mètre ou moins à partir du sol. Si des résidus de paillis ou de feuilles sont présents ou si le feuillage est dense, il peut être nécessaire d'appliquer la dose maximale du produit dilué associée à cette utilisation pour assurer une couverture complète.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Appliquer par jet de précision ou par pulvérisation en utilisant un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi), ou encore au moyen d'un pinceau afin de ne pas éclabousser les surfaces non ciblées. Traiter les endroits où les organismes nuisibles sont présents sur les surfaces des bâtiments, sur les patios, les vérandas et les terrasses, et aux points d'entrée comme les cadres de fenêtre ou de porte.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

Traitement généralisé de structures extérieures (pollénie du lombric seulement) : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Par exemple : toits, murs, portes, fenêtres et fondations.

Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles ciblés à l'extérieur sur les surfaces externes* et le long du périmètre des bâtiments et es patios, des vérandas et des terrasses :**

Organismes nuisibles	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
Fourmis	Traitement de périmètre à l'extérieur, traitement localisé, traitement des cavités	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	10 L de produit dilué par 100 m ² de surface	14 jours	
Abeilles					Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. Cela comprend le traitement des nids observés dans les cavités des structures.
Fourmis charpentières					
Blattes					
Grillons					
Perce-oreilles					
Thermobies					
Puces					
Spongieuses (adultes et larves)					Chenilles de la spongieuse : Pulvériser directement sur les chenilles de la spongieuse présentes sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les vérandas et les terrasses.
Mouches domestiques					
Lépismes argentés					
Araignées					
Guêpes (y compris les guêpes jaunes et les frelons)					Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. Cela comprend le traitement des nids observés dans les cavités des structures.

Pollénies du lombric	Traitement de périmètre à l'extérieur, traitement localisé, traitement généralisé de structures extérieures	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	10 L de produit dilué par 100 m ² de surface	14 jours	La pollénie du lombric, qui fait partie de l'ordre des diptères, ressemble à la mouche domestique. Elle s'en distingue par son comportement léthargique et erratique et par ses ailes qui se chevauchent lorsqu'elle n'est pas active. Elle s'introduit dans les bâtiments à l'automne pour hiverner en groupe. La pollénie du lombric commence à chercher des endroits protégés pour hiverner vers la mi-août, lorsque les jours raccourcissent. Elle est attirée par les murs réchauffés par le soleil lorsque le climat se refroidit. Cette période constitue une occasion de supprimer les pollénies du lombric à l'extérieur du bâtiment. Pulvériser le mélange sur les murs extérieurs, y compris sous les corniches, les soffites et les boiseries des fenêtres. La meilleure période de l'année pour le traitement est de la mi-août à la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.
----------------------	---	------------------------------------	---	----------	---

C. Instructions concernant le traitement des ouvrages extérieurs en bois :

Comment appliquer le produit sur les ouvrages extérieurs en bois :

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

Traitement généralisé d'ouvrages extérieurs (surfaces externes des ouvrages de bois seulement) : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Utiliser une buse à jet en éventail à une pression ne dépassant pas 170 kPa.

Injection sous la surface (pieux et poteaux installés et autres constructions en bois seulement) :

Les piliers et les poteaux déjà installés peuvent être traités par injection souterraine. Traiter tous les côtés, de façon à créer une barrière insecticide qui entoure le pilier.

Injecter jusqu'à une profondeur de 15 cm sous le bois. Pour de grosses structures, utiliser 15 litres pour 3 mètres linéaires par 30 cm de profondeur.

Aménagement de tranchées (pieux et poteaux installés et autres constructions en bois seulement) :

Les piliers et les poteaux déjà installés peuvent être traités en creusant une tranchée. Traiter tous les côtés, de façon à créer une barrière insecticide qui entoure le pilier. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm sous le bois. Pour de grosses structures, utiliser 15 litres pour 3 mètres linéaires par 30 cm de profondeur.

Restrictions supplémentaires pertinentes pour le traitement des ouvrages extérieurs en bois :

- NE PAS appliquer sur le bois de chauffage.

Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles ciblés lors du traitement des ouvrages extérieurs en bois :

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
À l'intérieur des ouvrages extérieurs en bois infectés	Fourmis charpentières	Traitement localisé, traitement des cavités	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	1 L de produit dilué par 10 m ² de surface	14 jours	Ce type de traitement ne doit pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ni les fumigations visant à lutter contre les infestations sérieuses par les insectes indiqués. Appliquer dans les cavités et les galeries d'insectes dans le bois endommagé entre les éléments en bois d'un ouvrage ainsi qu'aux endroits entre le bois et les fondations où le bois est vulnérable. Le produit peut aussi être appliqué par badigeonnage ou par jet en
	Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes					

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
						éventail. Installer des feuilles de plastique directement en-dessous des espaces surélevés faisant l'objet d'un traitement localisé, sauf à la surface du sol dans les vides sanitaires. Il est possible de traiter des endroits inaccessibles en perçant une ouverture, puis en injectant l'émulsion dans le bois endommagé ou la cavité au moyen d'une buse à jet de précision.
Pieux et poteaux installés et autres ouvrages de bois (p. ex. écriteaux, clôtures, ouvrages d'aménagement paysager)	Fourmis charpentières	Traitement barrière du sol par injection sous la surface ou aménagement de tranchées	0,5 à 1 % : 42 - 84 mL de produit/2 L d'eau	15 litres pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur	14 jours	Créer une barrière insecticide dans le sol autour des ouvrages de bois. Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de solution de pulvérisation pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur.
Poteaux électriques et poteaux de clôture	Fourmis charpentières Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes	Traitement des cavités	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	15 litres pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur	14 jours	Percer des trous dans l'ouvrage pour trouver la cavité infestée à l'intérieur et injecter une émulsion de 0,5 %.
Surfaces extérieures d'ouvrages de bois	Fourmis charpentières Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes	Traitement généralisé de structures extérieures	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	1 L de produit dilué par 10 m ² de surface	14 jours	Utiliser une buse à jet en éventail à une pression ne dépassant pas 170 kPa.

D. Instructions concernant les utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments :

Restrictions visant les utilisations extérieures générales autour des bâtiments :

- NE PAS appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé sur des pelouses ou d'autres grandes surfaces.
- NE PAS appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinolide de synthèse émulsionnable concentré par brumisation ou par aérosol (c.-à-d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 µm ou moins).

Instructions concernant les organismes nuisibles ciblés - Utilisations extérieures générales autour des bâtiments :

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
Sous terre et dans les arbustes et arbres	Nids d'abeilles et de guêpes (y compris les frelons et les guêpes jaunes)	Pulvérisation au moyen d'équipement d'application au sol	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	10 - 40 L de produit dilué par m ² de surface	14 jours	Appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Pulvériser l'entrée des nids jusqu'au point de saturation pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible.

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
Traitement des arbustes, des persistants et des herbes hautes le long des limites de propriété des maisons, et autres bâtiments résidentiels privés associé**. Ne pas utiliser à proximité des installations résidentielles** publiques (p. ex. parcs).	Lutte contre les moustiques adultes	Pulvérisation du périmètre des propriétés au moyen d'équipement d'application au sol	0,5 % : 210 mL de produit/10 L d'eau	10 - 40 L de produit dilué par m ² de surface	7 jours	Appliquer une bande d'une largeur de 1 à 3 m aux abords de la propriété, sur les arbustes, les persistants et les herbes hautes, là où se rassemblent généralement les moustiques. Appliquer la solution de pulvérisation jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé. Ne pas appliquer à moins de 15 m d'un plan d'eau.
Les troncs d'arbre et les espèces ligneuses ornementales	Scolytes Foreurs Spongieuses	des propriétés au moyen d'équipement d'application au sol	0,5 % : 210 mL de produit/10 L d'eau	10 - 40 L de produit dilué par m ² de surface	N/A	Chenilles des spongieuses : Pulvériser jusqu'au point d'égouttement sur les troncs d'arbre. Insectes foreurs et scolytes : Pour prévenir les infestations de foreurs dans les arbres et les espèces ligneuses ornementales, pulvériser sur l'écorce jusqu'au point d'égouttement. NE PAS appliquer plus d'une fois par année.
Décharges, sol et pelouses résidentielles seulement	Fourmilières	Bassinage au moyen d'équipement d'application au sol	0,5 % : 42 mL de produit/2 L d'eau	4 - 7 L d'émulsion par fourmilière NE PAS dépasser 7 L d'émulsion par fourmilière	7 jours	Traiter chaque fourmilière, puis traiter un cercle de 1 mètre de diamètre tout autour, aspergeant jusqu'à ce que la fourmilière soit mouillée. Utiliser la dose supérieure pour les fourmilières mesurant plus de 30 cm. Pour bénéficier des meilleurs résultats possibles, appliquer par temps frais, c'est-à-dire tôt le matin ou tard le soir, mais jamais quand il fait très chaud.

E. Instructions concernant le bois de sciage exporté en Australie

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que AMVAC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, AMVAC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI – Pour la suppression des scolytes Ambrosia et autres scolytes du bois dans le bois de sciage destiné à l'exportation vers l'Australie seulement.

ORGANISMES NUISIBLES	Concentration	DOSE
Scolytes Ambrosia et autres scolytes du bois	Diluer dans de l'eau selon un rapport de 1:200 et utiliser la dose d'application indiquée dans le présent tableau.	0.10 mg/m ² de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinoïde de synthèse

Appliquer dans un système linéaire totalement fermé, avec système de récupération de l'écoulement. Le bois traité doit être protégé de la pluie entre le traitement et l'expédition.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial, des chaussettes et des

chaussures résistant aux produits chimiques lors de la manipulation, du mélange, du chargement et de l'application du produit ainsi que pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides si les lieux ne sont pas bien ventilés et pendant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation.

Lors de l'empilage ou de la manipulation de bois fraîchement traité, ou s'il y a possibilité de contact avec la solution de traitement, porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques. Dans la zone de trempage ou de pulvérisation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes. Porter des lunettes de protection ou un écran facial s'il y a un risque d'éclaboussure. Une fois séché, le bois traité peut être manipulé au moyen de gants en coton ou en cuir.

Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller à la toilette. Changer de vêtements tous les jours. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive domestique. Ne pas utiliser ni entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison. Nettoyer soigneusement l'équipement contaminé avant de faire des réparations par soudage. Lorsqu'on traite le bois au moulin, les installations de traitement doivent être pourvues d'un équipement antipollution pour assurer que le pesticide n'est pas libéré dans l'environnement dans les conditions d'utilisation normales. Le bois fraîchement traité doit être manipulé et entreposé de telle sorte que le produit ne puisse être libéré dans l'environnement.

F. SUPPRESSION DES TERMITES (USAGE RESTREINT)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DE LA RESTRICTION

Ce produit ne doit être utilisé que par des exterminateurs autorisés qui détiennent un permis du gouvernement pour l'élimination des termites souterrains qui infestent des bâtiments. On ne doit s'en servir que dans des endroits désignés comme zones infestées de termites. Ne doit pas être vendu au grand public.

USAGES RESTREINTS

Pour la suppression ou la prévention des infestations de termites souterrains dans les édifices ou les structures de maçonnerie. L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant de 0,5 à 1,0 % du produit dans de l'eau comme traitement préalable pour une nouvelle construction ou comme traitement normal pour des bâtiments existants en suivant le MODE D'EMPLOI ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Employer seulement la quantité d'émulsion de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré nécessaire pour former une barrière ininterrompue contre l'invasion des termites. Avant d'appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré, il faut que les lieux soient bien préparés, et ces préparatifs incluent l'élimination de tout contact entre le bois et le sol. Pour plus de détails, consulter les instructions ci-dessous concernant la préparation des lieux pour les constructions neuves et les bâtiments existants.

On ne doit jamais négliger la sécurité de l'applicateur ni la manipulation prudente de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré. Il faut observer les mises en garde, les énoncés relatifs à l'équipement de protection individuelle, ainsi que le mode d'emploi.

Tenir compte du genre de bâtiment, de la nappe phréatique, du type de sol, de son compactage, de sa surface et de l'eau domestique disponible pour choisir la bonne méthode d'application. Durant et après le traitement, **il est obligatoire de nettoyer tout déversement** et les trous percés doivent être hermétiquement bouchés. Consulter la rubrique « DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION » pour la marche à suivre concernant le nettoyage des déversements.

Instructions concernant le mélange : Avant de commencer, inspecter la cuve de mélange, les pompes, les tuyaux

flexibles et les raccords pour s'assurer que tout l'équipement de pulvérisation est en bon état et qu'il n'y a pas de fuites. Consulter les instructions concernant la dilution ci-dessous, qui expliquent comment préparer une émulsion à 0,5 % ou à 1 %. Mélanger par agitation et maintenir une agitation douce ininterrompue durant la période d'application. Toutes les applications de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré doivent être faites à l'aide d'un injecteur à tige verticale ou d'un injecteur sous la dalle, avec une pression de 200 à 350 kPa. Ne pas laisser la cuve de mélange sans surveillance durant les périodes de mélange et d'application.

Instructions concernant la dilution : Bien agiter avant l'emploi. Pour préparer l'émulsion, diluer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré uniquement avec de l'eau. Pour préparer une petite quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 84 mL de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré dans 4 L d'eau ou en utiliser 168 mL de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré dans 4 L d'eau pour obtenir une concentration de 1,0 %. Pour préparer une plus grande quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 21 L l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau ou en utiliser 42 L l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau pour obtenir une concentration de 1,0 %.

Préparation des lieux : l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré peut supprimer les termites souterrains seulement après que l'endroit a été bien préparé.

Construction neuve : Enlever tous les débris de bois et de cellulose sur la propriété avant d'ériger les coffrages pour le béton. Après avoir coulé le béton pour les dalles, les murs, les piliers, etc., enlever tout le bois de charpente du chantier. Ne pas utiliser un remblai contenant du bois ou de la cellulose. Il est important que toute nouvelle construction ait un espace libre d'au moins 50 cm entre le bois et le sol, afin de décourager toute invasion par les termites.

Bâtiments existants : Remplacer le bois infesté ou non réparable et là où il y a contact entre le bois et le sol. Corriger ce qui cause une humidité anormalement élevée dans et autour du bâtiment (dénivellement du sol, gouttières endommagées, etc.). Prendre les mesures suivantes pour rompre le contact entre le bois et le sol :

1. Enlever tous les morceaux de bois et les débris de cellulose autour du bâtiment à protéger.
2. S'assurer qu'il y a un espace libre suffisant (50 cm) entre le sol et le bois de charpente ou les poteaux de soutien sous les perrons ou dans les vides sanitaires. Au besoin, creuser des trous et couler de nouveaux piliers en béton. Les poteaux de soutien en bois peuvent être remplacés par des étais métalliques.
3. Les appuis de fenêtres au-dessous du niveau du sol exigent, pour retenir le sol, la construction d'une murette d'encadrement de soupirail.
4. À l'extérieur, les supports d'escalier en bois devraient être coupés à 10-15 cm au-dessus du niveau du sol et soutenus par des blocs ou des dalles de béton.
5. Quand on utilise un parement en bois, il faut exposer au moins 15 cm du mur de fondation.
6. Réparer toutes les fissures et les autres endroits par lesquels les termites pourraient traverser les murs de fondation ou les planchers en béton (les joints de dilatation, les crevasses, les drains, les orifices pour les services publics, etc.) avec un matériau d'étanchéité commercial, de préférence à base de béton.
7. Aérer les vides sanitaires à surface de terre sous les perrons ou les parties habitées de la maison après le traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés.

APPLICATION DE L'INSECTICIDE PRELUDE 240 PYRÉTHRINOÏDE DE SYNTHÈSE ÉMULSIONNABLE CONCENTRÉ :

Prétraitement pour une construction neuve : Une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Nom du produit émulsionnable concentré devrait être appliquée sur le sol, en dessous et autour des dalles de béton, fondations, vides sanitaires, piliers, etc., de façon à établir une barrière chimique continue contre les termites. Dans les zones critiques et les endroits difficiles à traiter, on peut utiliser une émulsion contenant jusqu'à 1,0 % d'insecticide. Tout le produit doit être appliqué par piquage. Il est interdit de l'appliquer par arrosage ou au moyen d'un boyau de percolation. Après le traitement, le sol des vides sanitaires doit être revêtu d'un pare-vapeur en plastique. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

Dalles au sol : Appliquer 5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par m² sous la dalle, les vérandas et les plates-formes annexées avant de couler le béton, mais après avoir érigé les coffrages. Appliquer l'émulsion par piquage à intervalles de 1 m.

1. Appliquer 6 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par mètre linéaire dans les endroits critiques suivants sous les dalles avant de couler le béton : à l'extérieur des murs de fondation, sous les cloisons intérieures, sous les semelles de fondation et autour des raccords de services publics ou autres éléments qui pénètrent dans la dalle.

2. S'il faut compléter la barrière chimique, injecter 1,3 litre d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau dans les creux de tous les murs de maçonnerie de la fondation ou des piliers, à intervalles de 0,5 m. Fermer les creux avec un pare-vapeur pour sceller le produit chimique. Sceller les trous avec des bouchons ou du mortier de bonne qualité.

Sous-sols et vides sanitaires : Appliquer 5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par m² sous la dalle du sous-sol ou du vide sanitaire et sous les vérandas et plates-formes annexées avant de couler le béton, mais après avoir érigé les coffrages. Appliquer l'émulsion par piquage à intervalles de 1 m.

1. Appliquer 6 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par mètre linéaire dans les endroits critiques suivants sous la dalle de sous-sol ou sous le vide sanitaire avant la construction : autour des bords extérieurs des murs de fondation, sous les cloisons intérieures, au-dessous et autour des piliers, sous les semelles de fondation, sous les limons des escaliers et autour des raccords de services publics ou autres éléments qui pénètrent dans la dalle.

2. Injecter 1,5 litre d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau dans les creux de tous les murs de fondation en maçonnerie ou des piliers, à intervalles de 0,5 m. Recouvrir les murs ou les piliers avec un pare-vapeur pour sceller le produit chimique. Sceller les trous avec des bouchons ou du mortier.

3. Pendant le remblayage, appliquer 12 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par mètre linéaire à une distance d'environ 30 cm de l'extérieur du mur de fondation, du haut des semelles de fondation jusqu'au sol. Traiter par piquage à intervalles de 20 à 30 cm.

4. Appliquer 5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par m² sur le sol au-dessous du vide sanitaire, par piquage à intervalles de 1 m. Recouvrir le sol traité de pare-vapeur en prenant soin de laisser une hauteur libre d'au moins 50 cm. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

Bâtiments existants : On peut utiliser l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré sur des édifices existants dans le but de décourager des dommages additionnels ou futurs que pourraient causer les termites, dans des régions désignées comme étant infestées par ces insectes. Suivre les instructions données ci-dessus pour la préparation des lieux. L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré doit être appliqué sur le sol, le long du périmètre extérieur et du périmètre intérieur de la fondation, le long des cloisons de séparation et autour des piliers de soutien et des limons d'escaliers. L'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide sur l'intérieur des cavités des murs de fondation et des piliers de soutien. Traiter les cavités murales à partir de l'extérieur, si possible, en utilisant une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide. On peut utiliser une émulsion en contenant jusqu'à 1,0 % dans les zones critiques et difficiles à traiter. Appliquer l'émulsion chimique à une pression de 200 à 300 kPa, à l'aide de tiges ou d'un injecteur sous la dalle. Réduire la pression quand le sol est dur.

Traitement du périmètre des fondations extérieures :

Appliquer 5 litres d'émulsion de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse/eau par mètre linéaire/25 cm de profondeur de pénétration, du niveau du sol aux semelles de fondation, par piquage ou par injection à intervalles de 25-30 cm. Appliquer l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrinioïde de synthèse de façon à créer une barrière chimique continue du niveau du sol jusqu'au-dessus de la semelle de fondation.

Percer des trous avant d'injecter le produit par piquage dans le béton, l'asphalte ou les blocs de trottoirs, entrées de garages, patios, etc.

Si un poteau contient un vide, injecter l'insecticide dans cette cavité à l'aide d'un injecteur sous la dalle, à raison de 7,5 L d'émulsion par mètre linéaire.

Traitement le long des murs intérieurs des fondations :

Planchers en béton: Percer des trous à intervalles de 30 à 40 cm à une distance de 15 à 30 cm de la fondation et appliquer 5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse/eau par trou (7,5 litres/mètre linéaire) à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles. Boucher les trous avec du mortier de qualité.

Planchers en terre: Creuser et mettre la terre de niveau pour donner suffisamment de dégagement pour injecter le produit par piquage. Appliquer 5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse/eau par trou, par piquage, à une distance de 30 à 40 cm de la fondation (7,5 litres/mètre linéaire). Installer des événements qui donnent suffisamment de ventilation dans les vides sanitaires. Couvrir le sol traité avec un pare-vapeur (béton ou polyéthylène) sous les pièces d'habitation.

Traitement des creux dans les murs de fondation :

Si possible, creuser des trous à intervalles de 25 à 50 cm au-dessus du niveau du sol sur la surface extérieure des blocs creux du mur de fondation (construction de blocs, murs de moellons, etc.). Injecter 5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse/eau par 0,5 mètre linéaire à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles.

Traitement le long des cloisons intérieures :

Traiter les cloisons du sous-sol qui s'étendent à l'intérieur ou au travers d'un plancher de béton au moyen d'une série de trous à intervalles de 30-40 cm sur les deux côtés du mur. Appliquer 7,5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse/eau par mètre linéaire à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles.

Traiter les cloisons du sous-sol posées sur une dalle de béton comme ci-dessus, mais sur un côté du mur seulement.

Poteaux et piliers de maintien :

-Appliquer 6 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse/eau par m² à la base des poteaux de maintien, à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles pour des planchers en béton et par piquage pour des sols en terre.

-Si les piliers sont creux, injecter une émulsion dans le creux à l'aide d'un injecteur approprié pour l'injection sous les dalles, à raison de 7,5 litres d'émulsion insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse/eau par mètre linéaire.

Traitement du bois en place pour supprimer les termites (espaces délimités des ouvrages) :

TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m². Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Pour la suppression des nids de termites de type cartonueux dans des parties délimitées de bois infesté et autour des ouvrages. Ce type de traitement ne doit pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ni les fumigations visant à supprimer les termites.

Appliquer une émulsion à 0,5 % dans les vides et les galeries dans le bois endommagé et dans les espaces entre des pièces en bois d'une structure et entre le bois et la fondation, là où le bois est vulnérable. On peut aussi effectuer des badigeons ou des pulvérisations en éventail. Il faut mettre des feuilles de plastique directement en dessous des endroits qui reçoivent des traitements localisés, sauf dans le cas du sol dans les vides sanitaires. Les endroits inaccessibles peuvent être traités en perçant des trous, puis en injectant l'émulsion dans le bois endommagé ou les espaces vides à l'aide d'un injecteur pour fentes et crevasses.

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids de termites de type cartonueux dans les cavités des édifices. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. Il est conseillé d'enlever physiquement les matériaux de nids de type cartonueux des cavités dans les édifices, lorsqu'on découvre de tels nids.

Traitement des nids de termites de type cartonueux dans les arbres :

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids de termites de type cartonueux se trouvant dans les arbres. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. Il est conseillé d'enlever physiquement les matériaux de nids de type cartonueux des cavités dans les arbres, lorsqu'on découvre de tels nids.

Poteaux, pieux, clôtures et autres ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments :

Pour créer une barrière insecticide dans le sol autour des ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments, comme des écriteaux et des ouvrages d'aménagement paysager, appliquer une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse émulsionnable concentré.

Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de solution de pulvérisation pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur.

Appliquer une émulsion à 0,5 % sous forme de jet en éventail, en utilisant une pression maximale de 170 kPa. Le traitement devrait être effectué jusqu'au point d'écoulement. Pour supprimer les termites actifs à l'intérieur des poteaux, des pieux, des clôtures et des autres ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments, percer pour trouver la cavité infestée et injecter une émulsion entre 0,5 % et 1,0 %.

Gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse contient un insecticide du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée au même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Éviter d'appliquer plus que le nombre de traitements maxi mal ou de traitements consécutifs de l'insecticide PRELUDE 240 pyréthrianoïde de synthèse tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres insecticides du même groupe, au cours d'une même saison. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-888-GO-AMVAC.

©2019. Tous droits réservés. AMVAC et Prelude sont des marques déposées d'AMVAC Chemical Corporation, aux États-Unis et dans d'autres pays.